

## INTRODUCTION

---

### DISCOURS (1) DE M. LÉON BLUM,

ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL, PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE,  
Co-PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE.

En déférant au vœu de la Conférence des Ministres alliés de l'Éducation, et en prenant l'initiative qui nous réunit ici, le Gouvernement britannique s'est souvenu que, dès le mois de juin dernier, à San Francisco, la Délégation française avait fait adopter par la Conférence une motion tendant au même objet. Le premier considérant de cette motion portant en effet « la paix entre les nations pour être juste et durable doit se fonder sur la compréhension et la connaissance mutuelles ».

Le dispositif « recommandait aux Gouvernements membres de convoquer, dans un délai de quelques mois, une conférence générale chargée d'établir les statuts d'une organisation internationale de coopération intellectuelle ».

La Conférence dont les délégués français demandèrent à leurs collègues de San Francisco de recommander la convocation était bien proche parente de celle que convoquait le Gouvernement britannique, et c'est pourquoi la France a été amicalement associée à l'invitation qui vous réunit en si grand nombre, dans un même esprit et dans une même volonté.

---

(1) Discours prononcé le 1<sup>er</sup> novembre 1945 à Londres à la Conférence constitutive de l'U.N.E.S.C.O.

Ce que nous voulons tous, non seulement les présents mais aussi ceux dont nous regrettons l'absence momentanée, c'est contribuer pour notre part — comme le dit dès sa première phrase l'avant-projet de la conférence des Ministres — « à la sécurité internationale et à la paix, ainsi qu'au bien-être des peuples du monde ».

Nous voulons contribuer, comme le dit le Président TRUMAN, dans les points 5 à 10 de son récent discours, « à construire un monde affranchi de la peur et de la misère, où les conditions de vie soient partout améliorées, où le nazisme, le fascisme et l'agression armée ne trouvent plus de possibilités d'existence ». Le Gouvernement français est convaincu — et lui aussi exprime cette conviction sans réserve dans le texte qu'il a rédigé — que la libre circulation de la pensée, le progrès de l'éducation des peuples, le développement de la culture, l'avancement des sciences dans tous les domaines « sont essentiels au progrès du bien-être humain ainsi qu'au maintien de la sécurité et de la paix. » Il est convaincu que cette circulation, ce progrès, ce développement, cet avancement exigent une collaboration toujours plus intime entre toutes les nations démocratiques « s'aidant mutuellement de toutes leurs ressources » et « une coordination toujours plus étroite entre les éducateurs, les savants et les chercheurs de tous les pays ». Il s'associe entièrement à cette vue qui est l'idée directrice de l'avant-projet de la Conférence des Ministres, et la Délégation française s'efforcera de l'élucider et de l'approfondir avec vous, en insistant spécialement sur le rôle propre de la coopération dans le domaine de la science et de la recherche scientifique, sur l'importance croissante des systèmes d'éducation extra-scolaire ou post-scolaire, en particulier des problèmes d'éducation ouvrière, sur la place que tiennent, ou doivent tenir, les problèmes d'éducation dans les devoirs et dans les responsabilités des nations colonisatrices vis-à-vis des peuples colonisés.

En toutes ces matières, le Gouvernement français est convaincu que le progrès dépend pour une large part de la coopération, et la coopération dépend elle-même de la connaissance réciproque et de l'émulation qu'elle suscite. La concurrence est un sentiment égoïste qui engendre l'animosité; l'émulation est un sentiment généreux qui engendre la solidarité et la confiance. Je m'excuse de citer ici un exemple personnel. Mais, il y a un mois à peine, revenant de Londres,

je ne cessais de vanter à mes camarades les œuvres admirables accomplies ici durant ces dernières années : bibliothèques locales et circulantes, cercles populaires de discussion, emploi pédagogique de la radio. Mes récits n'éveillaient pas l'envie, mais un désir affectueux d'imiter et, s'il se pouvait, d'égaliser. C'est ainsi que le progrès et l'amitié entre les peuples peuvent avancer de concert.

Sur tous ces points et dans tous ces domaines, vous trouverez donc, de la part de la Délégation française, une collaboration sans réserve. Mais il y a un autre ordre de considérations qu'il nous est impossible de chasser de notre esprit, et qu'il serait d'ailleurs périlleux d'en chasser. La guerre qui vient de s'achever, et qui a été, selon l'expression du Maréchal Smuts, à San Francisco, une guerre essentiellement idéologique, « la plus grande guerre de religion de tous les temps », nous a montré comment l'éducation, la culture « au sens étroit du terme » et la science elle-même, pouvaient être retournées contre l'intérêt commun de l'humanité. L'éducation populaire, les institutions de haute culture, la recherche scientifique, n'étaient pas moins développées, n'étaient pas moins perfectionnées en Allemagne que dans les autres pays du monde. Il ne suffit donc pas de les développer et de les perfectionner. Il faut les orienter franchement vers cette « idéologie » de Démocratie et de Progrès, qui est la condition psychologique, l'élément psychologique, de la Solidarité Internationale et de la Paix.

C'est pour mettre l'accent sur cette idée, fondamentale à ses yeux, et non par un vain sentiment d'amour-propre, que le Gouvernement français a cru devoir rédiger l'avant-projet qui vous sera soumis. Il pose, en principe, que « la guerre mondiale où la civilisation et l'humanité ont failli périr a été rendue possible par l'abandon des idées démocratiques et le déchaînement d'idéologies exaltant la violence et proclamant l'inégalité des races » et qu'ainsi le devoir des Nations Unies « dans l'ordre des questions qui nous sont soumises comme dans toutes les autres » est « de faire triompher » dans le monde entier les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, qui sont à la base de leur charte. Il affirme que l'objet final de la future organisation, par le concours de ses diverses activités, sera de « créer un climat international de confiance et de paix », de « créer l'esprit de paix dans le monde ». Par une conséquence logique, en définissant les modes d'action de la future organisation, il se porte volontaire-

ment au delà d'une coopération purement technique. Il précise que l'Organisation « établira très largement *les contacts, les échanges d'idées et de personnes, de nature à favoriser la connaissance et la compréhension mutuelles entre les peuples* ».

Il prévoit les contacts « avec tous les éléments — presse, radio, cinéma — qui contribuent à former l'esprit public en vue de les aider à mieux accomplir leur tâche et de *susciter en eux le sentiment nouveau de leur responsabilité*. Et c'est dans le même esprit, en vue de la même action, qu'il prévoit les modes de constitution interne de l'organisme à créer. Ce que sera cette action dans sa réalité pratique, je n'essaierai pas de le préciser ici. Mais je tiens à prévenir une équivoque possible. J'ai employé, en l'empruntant au texte français, l'expression « créer l'esprit de paix dans le monde ». L'esprit de paix n'est pas un esprit d'abandon et de lâcheté, mais un esprit de courage, de virilité et, quand il le faut, de sacrifice. Propager l'esprit de paix, c'est enseigner aux Nations et aux hommes que la Paix doit être défendue au péril de *leur* paix, et au péril de leur vie. La Charte des Nations Unies prévoit que la paix sera maintenue ou rétablie, le cas échéant, par l'application de la force, et la force trouve là son seul usage légitime. Il y aura d'ailleurs d'autant moins de risque que les nations soient réduites à cette nécessité, qu'elles seront plus généralement et plus courageusement résolues à ne pas reculer devant elle. Mais cependant, l'application de la force, la guerre, n'est pour les peuples qu'une *ultima ratio*. Nous savons tous, bien que notre imagination reste impuissante à nous le représenter, que toute guerre nouvelle prendrait le caractère d'une sorte de destruction cosmique. Nous savons tous que les peuples libres doivent « s'unir ou périr ». Et ce vers quoi nous tendons, ce que nous aspirons à fonder, c'est un monde où la paix devienne un état stable, ou plutôt un état naturel — un monde où *l'esprit de paix* devienne une des garanties (et peut-être la plus sûre) de la Paix.

On ne saurait donc à notre sens s'exagérer l'importance qu'un *organisme* de coopération intellectuelle et spirituelle devra tenir dans la création d'un monde pacifique et dans l'organisation pacifique du monde. Mais il va de soi qu'il ne peut être conçu que comme un des rouages de cette organisation, et son efficacité, son autorité surtout, dépendront, en fin de compte, de l'efficacité et de l'autorité qu'aura su s'assurer la Communauté internationale elle-même. Nous avons

insisté, dans notre avant-projet, sur la nature des relations qui devront s'établir entre la future Organisation d'Éducation, de Culture et de Coopération, d'une part, et, d'autre part, les Organismes des Nations Unies déjà créés à San Francisco, et notamment le Conseil Économique et Social.

Il ne me reste qu'un mot à ajouter. La Délégation française vous demandera de fixer à Paris le siège de la nouvelle Commission, et elle vous le déclare très simplement dès cette première séance. Nous n'invoquons pas à cet égard le privilège d'un état de fait préexistant ni rien qui ressemble à un droit acquis. Nous savons que l'Organisation Internationale se reconstitue aujourd'hui sur de nouveaux frais, et, à bien des égards, il est préférable qu'il en soit ainsi. Notre intention n'est pas non plus de vous proposer par voie indirecte, quels que soient les services qu'il ait rendus, le maintien de l'ancien Institut de Coopération Intellectuelle. Cet Institut, avec les instruments de travail dont il dispose, et qu'à notre avis il ne serait pas sage de négliger, reste à votre disposition, mais vous en ferez exactement l'usage que vous jugerez opportun. La décision que nous vous demandons de prendre ne comporte non plus aucune espèce de préjugé quelconque en ce qui touche la nationalité ou les individualités du personnel dirigeant, dont d'ailleurs le choix ne figure pas à votre ordre du jour actuel... Nous vous prions de ne pas interpréter davantage notre demande comme une revendication que la France exercerait au nom d'un privilège d'ordre intellectuel et spirituel. Les titres de la France sont plus anciens que ceux d'autres Nations, ils ne sont pas plus glorieux. Si nous possédions un avantage, il tiendrait d'une part au fait que la culture française a toujours été marquée par une tendance à l'universalité, qu'il existe en France une tradition séculaire de générosité, de libéralité dans l'ordre de la pensée, qui sont bien dans l'esprit de la future organisation, d'autre part que toutes les branches, toutes les formes de la civilisation humaine — science, culture générale, lettres, arts, technique dans la mesure où elle s'approche de l'art — s'y sont toujours développées de pair et en liaison réciproque. Paris reste donc une des villes du monde où la future organisation aurait son siège naturel. Nous vous demandons cet honneur parce qu'il nous serait infiniment cher, parce que nous ne nous en sentons pas indignes... et parce que nous nous efforcerons par tous les moyens de l'avoir mérité.